PARC EOLIEN DES GRENOUILLETTES

COMMUNE DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS (45)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

COMPLEMENTS - VOLET 3 : PIECES ADMINISTRATIVES

3.A ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

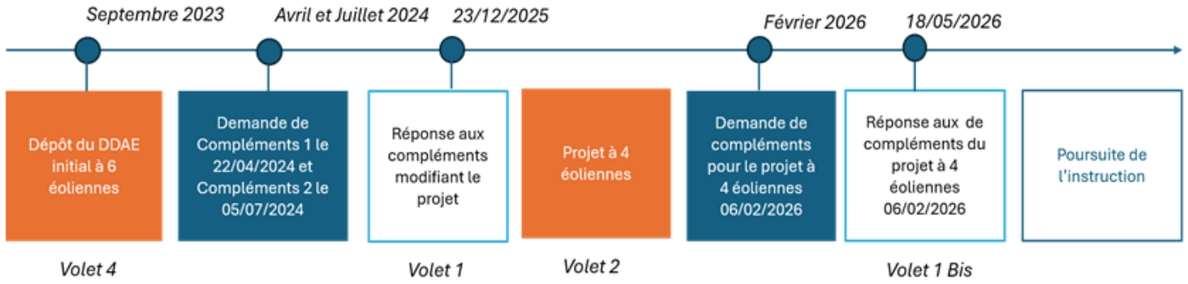
SAS PARC EOLIEN
DES GRENOUILLETTES

SEPTEMBRE 2026

Note de lecture du dossier

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) a été initialement déposé en septembre 2023. Dans le cadre de l'instruction, deux premières demandes de compléments ont été formulées par les services instructeurs (22/04/2024 et 05/07/2024). En date du 09/07/2024 les services instructeurs ont demandé d'adapter le projet : modification des gabarits, déplacements ou suppressions de machines.

Aussi, il a été convenu de présenter une variante du projet à 4 éoliennes au lieu de 6 initialement sollicitées.



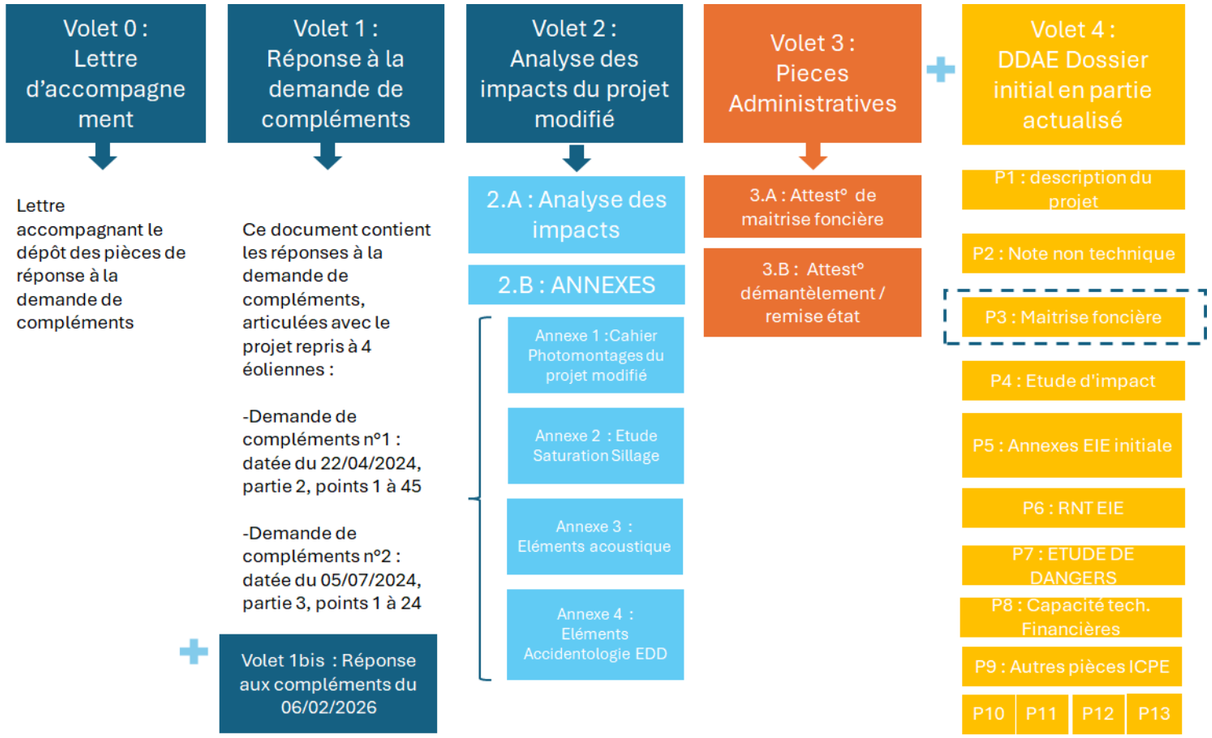
Afin de préserver l'intégrité du dossier DDAE initial, il a également été convenu avec les services instructeurs de présenter cette évolution dans le cadre de la réponse aux compléments, au travers de pièces nommés « Volets ».
Les documents complémentaires transmis en décembre 2025 (Volet 1 à 3) doivent être lues conjointement avec les pièces déposées initialement (Volet 4 : Pièces 1 à 9) qui demeurent constitutives du dossier

- **Volet 1** : Réponses aux demandes de compléments du 22/04/2024 et du 05/07/2024
- **Volet 1 bis :** Réponses à la demande de compléments du 06/02/2026

Les informations relatives au projet révisé à quatre éoliennes sont regroupées dans les pièces suivantes :

- **Volet 2A** : Présentation du projet modifié à 4 éoliennes,
- **Volet 2B :** Analyse des incidences du projet révisé, actualisation des photomontages, de l'étude de saturation visuelle ainsi que compléments à l'étude de dangers ;
- L'état initial de l'environnement présenté dans l'étude d'impact (Pièce 4) conserve toute sa pertinence pour l'appréhension du territoire d'étude. Les analyses relatives au projet révisé à quatre éoliennes sont quant à elles présentées dans le Volet 2A, auquel le lecteur est invité à se reporter pour la description des incidences et des mesures associées.
- De même, l'étude de dangers demeure applicable aux éoliennes conservées et est complétée par les éléments spécifiques relatifs à l'éolienne E0 figurant dans le Volet 2A.

- **Volet 3** - Pièces administratives : attestations actualisées de maîtrise foncière et de remise en état.



SOMMAIRE

A. PREAMBULE 4

B. LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS 5

C. PARCELLES ET PROPRIETAIRES CONCERNES PAR LE PROJET 8

D. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE SUR LES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET 11

D.1 CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS DE LA COMMUNE DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS 11
D.2 CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS DE LA COMMUNE DE LAAS 13
D.3 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E0 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZN18, ZN19) 16
D.4 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E1 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZH5, ZH6, ZH7 ET ZH12) 16
D.5 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E2 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZH7, ZH11, ZH12 ET ZH13) .. 18
D.6 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E3 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZK21, ZK22, ZH11 ET ZH12) . 20
D.7 ATTESTATION FONCIERE POUR LE POSTE DE LIVRAISON PDL1 ET PDL2 21

A. PREAMBULE

Le présent volet constitue une des pièces complémentaires du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Grenouillettes qui comporte les volets suivants :

- Volet 1 : tableau de réponses aux demandes de compléments
- Volet 2 : analyse des impacts du projet modifié
- **Volet 3 : pièces administratives**
- Volet 4 : dossier de demande d'autorisation environnement déposé en septembre 2023 (non modifié)

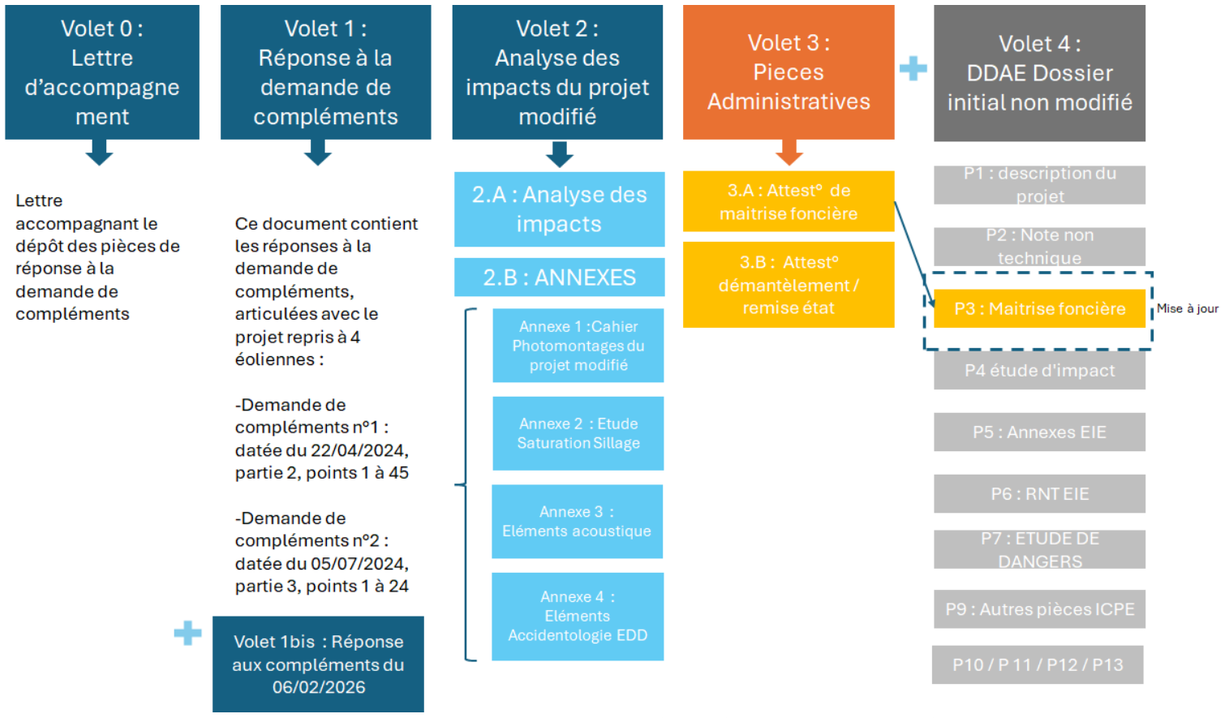


Figure 1 Infographie composition des pièces du dossier de réponse à la demande de compléments

Le projet porté par la SAS parc éolien des Grenouillettes se situe sur les communes de Bouzonville-aux-Bois et Laas dans le département du Loiret en région Centre-Val-de-Loire. Il a pour objet l'implantation d'éoliennes, et d'aménagements annexes, visant à produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. L'électricité produite est destinée à être injectée sur le réseau public de distribution.

B. LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS

Les installations du parc éolien des Grenouillettes seront localisées sur les communes de Bouzonville-aux-Bois et Laas dans le département du Loiret dans la région Centre-Val de Loire. Le parc éolien sera constitué de manière permanente des installations et aménagements suivants :

- 4 éoliennes sur fondations ;
- 4 aires de grutage au pied des éoliennes ;
- 2 postes de livraison électrique (PDL) ;
- 2 742,5 ml de réseau électrique inter-éolien ;
- Un réseau de chemin d'accès aux éoliennes et aux postes de livraison.

La localisation de ces installations et aménagements sur fond cadastral est présentée sur les cartes pages suivantes.

Les installations et aménagements du projet des Grenouillettes nécessitant des justificatifs de maîtrise foncière concernent les éoliennes (mât et fondation), les postes de livraison, le réseau électrique inter-éolien, les plateformes de grutage des éoliennes et les chemins d'accès permanents créés dans le cadre du projet.



Les installations et aménagements du projet éolien des Grenouillettes (secteur ouest)

LEGENDE :

- Limite communale
- Limite cadastrale
- Mât d'éolienne
- Fondation d'éolienne
- Limite de survol des pales
- Poste de livraison électrique (PDL)
- Réseau électrique interéolien
- Plateforme permanente
- Plateforme temporaire
- Chemin existant à renforcer
- Chemin permanent à créer
- Aménagement temporaire

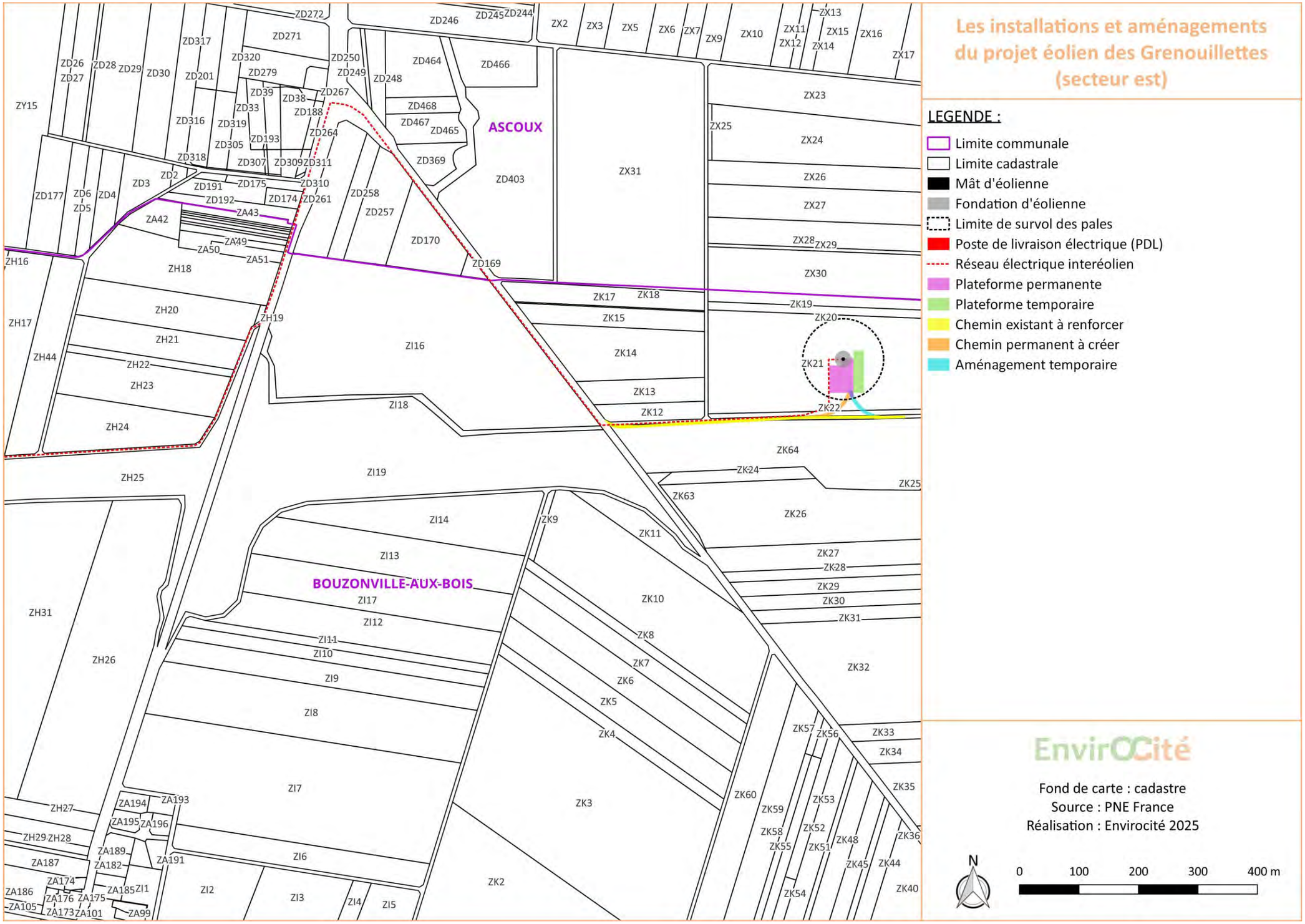
EnvirOCité

Fond de carte : cadastre
Source : WKN France
Réalisation : Envirocité 2023

N

0 100 200 300 400 m

Carte 1 : installations et aménagements du parc éolien des Grenouillettes sur fond cadastral (secteur ouest)



Carte 2 : installations et aménagements du parc éolien des Grenouillettes sur fond cadastral (secteur est)

C. PARCELLES ET PROPRIETAIRES CONCERNES PAR LE PROJET

La société SAS Parc Eolien des Grenouillettes, pétitionnaire de la demande d'autorisation environnementale, a contractualisé avec les propriétaires et exploitants des différentes parcelles concernées par le parc éolien des Grenouillettes. Le tableau ci-dessous présente les parcelles cadastrales sur lesquelles les installations et aménagements sont projetés.

Les attestations de maîtrise foncière de ces parcelles sont consultables dans le chapitre suivant.

Tableau 1: localisation foncière des installations et aménagements de l'éolienne E0

AMENAGEMENT	COMMUNE	PARCELLE	LIEUDIT	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE LONGUEUR
Fondation	Laas	ZN19	Marie La Grâce	Culture	616 m²
Plateforme	Laas	ZN19	Marie La Grâce	Culture	2786 m²
	Laas	ZN18	Marie La Grâce	Culture	315 m²
Survol des pales	Laas	ZN19	Marie La Grâce	Culture	12723 m²
	Laas	ZN18	Marie La Grâce	Culture	8134 m²
Accès permanent	Laas	ZN19	Marie La Grâce	Culture	826 m²
	Laas	ZN18	Marie La Grâce	Culture	1327 m²
Accès temporaire	Laas	ZN19	Marie La Grâce	Culture	22 m²
	Laas	ZN18	Marie La Grâce	Culture	259 m²
Réseau électrique inter-éolien	Laas	ZN19	Marie La Grâce	Culture	365 ml
	Laas	Chemin communal	Marie La Grâce	Chemin	619 ml
	Bouzonville aux Bois	Chemin communal	Les Grenouillettes	Chemin	289 ml
	Bouzonville aux Bois	ZH5	Les Grenouillettes	Culture	392 ml

Tableau 2 : localisation foncière des installations et aménagements de l'éolienne E1

AMENAGEMENT	COMMUNE	PARCELLE	LIEUDIT	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE LONGUEUR
Fondation	Bouzonville aux Bois	ZH5	Les Grenouillettes	Culture	616 m²
Plateforme	Bouzonville aux Bois	ZH5	Les Grenouillettes	Culture	3161 m²
Survol des pales	Bouzonville aux Bois	ZH5	Les Grenouillettes	Culture	20 869 m²
Accès permanent	Bouzonville aux Bois	ZH5	Les Grenouillettes	Culture	3 004 m²
	Bouzonville aux Bois	ZH6	Les Grenouillettes	Culture	513 m²
	Bouzonville aux Bois	ZH7	Les Grenouillettes	Culture	602 m²
Accès temporaire	/	/	/	/	/
Réseau électrique inter-éolien	Bouzonville aux Bois	Chemin communal	Les Grenouillettes	Chemin	67 m
	Bouzonville aux Bois	ZH5	Les Grenouillettes	Culture	172 m
	Bouzonville aux Bois	ZH6	Les Grenouillettes	Culture	136 m
	Bouzonville aux Bois	ZH7	Les Grenouillettes	Culture	211 m
	Bouzonville aux Bois	ZH12	Les Grenouillettes	Culture	11 m

Tableau 3 : localisation foncière des installations et aménagements de l'éolienne E2

AMENAGEMENT	COMMUNE	PARCELLE	LIEUDIT	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE LONGUEUR
Fondation	Bouzonville aux Bois	ZH13	Les Feuillettes	Culture	616 m²
Plateforme	Bouzonville aux Bois	ZH13	Les Feuillettes	Culture	2 543 m²
	Bouzonville aux Bois	ZH12	Les Feuillettes	Culture	333 m²
Survol des pales	Bouzonville aux Bois	ZH11	Les Feuillettes	Culture	27 m²
	Bouzonville aux Bois	ZH12	Les Feuillettes	Culture	797 m²
	Bouzonville aux Bois	ZH13	Les Feuillettes	Culture	20045 m²
Accès permanent	Bouzonville aux Bois	ZH12	Les Feuillettes	Culture	1 006 m²
	Bouzonville aux Bois	ZH13	Les Feuillettes	Culture	752 m²
Accès temporaire	Bouzonville aux Bois	ZH7	Les Feuillettes	Culture	510 m²
	Bouzonville aux Bois	Chemin communal	Les Feuillettes	Chemin	2227 m²
Réseau électrique inter-éolien	Bouzonville aux Bois	ZH11	Les Feuillettes	Culture	13 m
	Bouzonville aux Bois	ZH12	Les Feuillettes	Culture	140 m
	Bouzonville aux Bois	ZH13	Les Feuillettes	Culture	92 m

Tableau 4 : localisation foncière des installations et aménagements de l'éolienne E3

AMENAGEMENT	COMMUNE	PARCELLE	LIEUDIT	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE LONGUEUR
Fondation	Bouzonville aux Bois	ZK21	La Crosne	Culture	616 m²
Plateforme	Bouzonville aux Bois	ZK21	La Crosne	Culture	2082 m²
Survol des pales	Bouzonville aux Bois	ZK21	La Crosne	Culture	14 528 m²
Accès permanent	Bouzonville aux Bois	ZK21	La Crosne	Culture	247 m²
	Bouzonville aux Bois	ZK22	La Crosne	Culture	180 m²
	Bouzonville aux Bois	Chemin communal	La Crosne	Chemin	647 m²
Accès temporaire	Bouzonville aux Bois	ZK21	La Crosne	Culture	238 m²
	Bouzonville aux Bois	ZK22	La Crosne	Culture	114 m²
Réseau électrique inter-éolien	Bouzonville aux Bois	ZK21	La Crosne	Culture	128 m
	Bouzonville aux Bois	ZK 22	La Crosne	Culture	54 m
	Bouzonville aux Bois	ZH11	Les Feuillettes	Culture	13 m
	Bouzonville aux Bois	ZH12	Les Feuillettes	Culture	11 m
	Bouzonville aux Bois	Chemin communal	Les Feuillettes / La Crosne	Chemin	1869 m

Tableau 2 : localisation foncière des installations et aménagements du poste de livraison PDL1

AMENAGEMENT	COMMUNE	PARCELLE	LIEUDIT	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE (M²)
Plateforme et poste de livraison électrique	Bouzonville aux Bois	ZH11	Les Feuillettes	Gel agricol	201.5 m²

Tableau 3 : localisation foncière des installations et aménagements du poste de livraison PDL2

AMENAGEMENT	COMMUNE	PARCELLE	LIEUDIT	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE (M²)
Plateforme et poste de livraison électrique	Bouzonville aux Bois	ZH11	Les Feuillettes	Gel agricol	201.5 m²

Les installations et aménagements du projet éolien des Grenouillettes se localisent sur des parcelles pour lesquelles la société SAS Parc Éolien des Grenouillettes a obtenu des accords fonciers de la part des propriétaires concernés. La faisabilité foncière du projet est donc garantie.

D. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE SUR LES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET

D.1 CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS DE LA COMMUNE DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

D.2 CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS DE LA COMMUNE DE LAAS

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

D.3 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E0 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZN18, ZN19)

D.4 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E1 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZH5, ZH6, ZH7 ET ZH12)

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

D.5 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E2 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZH7, ZH11, ZH12 ET ZH13)

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

D.6 ATTESTATIONS FONCIERES POUR L'EOLIENNE E3 ET SES AMENAGEMENTS ANNEXES (ZK21, ZK22, ZH11 ET ZH12)

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur

D.7 ATTESTATION FONCIERE POUR LE POSTE DE LIVRAISON PDL1 ET PDL2

Les conventions et attestations sont à disposition du préfet et du service instructeur